



Brosse souple à roder avec zirconium WSDS-044

Fiche signalétique

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise ou de l'établissement

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit : Cross Flex

1.2. Utilisations pertinentes déterminées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange : Nettoyage, ébavurage et finition des composants métalliques

1.3. Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

Weiler Corporation
1 Weiler Drive
Cresco, PA 18326

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas d'urgence : 570-595-7495

SECTION 2 : Détermination des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce produit fabriqué n'est pas classé comme étant dangereux conformément à la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA. Aucun danger d'exposition n'est prévu pendant l'utilisation normale du produit. Dans la plupart des cas, les matériaux retirés de la pièce de fabrication peuvent présenter un danger plus important que les matériaux libérés par le produit. En fonction des matériaux que renferme la partie utilisable du produit, il est possible que quelques particules de poussière soient générées par ce produit. Les données suivantes en matière de sécurité concernent les dangers d'exposition potentiels liés aux particules de poussière générées par ce produit.

Classification (SGH-É.-U.)

Non classifié

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquette SGH-É.-U.

Sans objet

2.3. Autres dangers

Aucun renseignement supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U.)

Sans objet

Brosse souple à roder avec zirconium WSDS-044

Fiche signalétique

SECTION 3 : Composition et renseignements sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identifiant du produit	%	Classification (SGH-É.-U.)
Oxyde d'aluminium (AL2O3)	(No CAS) 1344-28-1	74	Non classifié
Dioxyde de zirconium (ZrO2)	(No CAS) 1314-23-4	22	Non classifié
Dioxyde de silicium (SiO2)	(No CAS) 7631-86-9	0,5	Non classifié
Dioxyde de titane (TiO2)	(No CAS) 13463-67-7	1,0	Non classifié
Oxyde de fer (Fe2O3)	(No CAS) 1309-37-1	0,2	Non classifié
Résine époxy	Aucun	2 à 5	Non classifié

Texte complet des phrases H : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Mesures générales : Lors de la manipulation et de l'utilisation normales, l'exposition aux formes solides de ce matériau pose peu de risques pour la santé. L'utilisation subséquente comme le meulage, la fonte ou le soudage peut générer de la poussière ou des fumées potentiellement dangereuses qui peuvent être inhalées ou entrer en contact avec la peau ou les yeux.
- Premiers soins en cas d'inhalation : L'inhalation de concentrations excessives de fumée ou de poussière peut causer l'irritation des voies respiratoires. Sortir la personne au grand air jusqu'à ce qu'elle ait récupéré.
- Premiers soins en cas de contact avec la peau : Laver la poussière sur la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
- Premiers soins en cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux abondamment avec de l'eau en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si de l'irritation survient ou si elle persiste.
- Premiers soins en cas d'ingestion : En cas d'ingestion de poussière, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

- Symptômes/blessures : L'utilisation peut générer de la poussière qui peut à son tour causer de l'irritation des yeux et des voies respiratoires. La poussière peut être nocive si elle est inhalée ou ingérée.

4.3. Indication de la nécessité d'obtenir immédiatement des soins médicaux et des traitements spéciaux

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 5 : Moyens de lutte contre les incendies

5.1. Agent extincteur

- Agent extincteur adéquat : Utiliser tout agent qui convient pour éteindre l'incendie avoisinant.
- Agent extincteur inadéquat : Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun danger connu.
- Danger d'explosion : Aucun danger connu.

5.3. Conseils à l'intention des pompiers

- Protection pendant la lutte contre les incendies : Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire intégral et autonome ainsi que des vêtements de protection complets lorsque nécessaire.
- Produits dangereux de la combustion : Ce produit n'est pas combustible. Il faut cependant tenir compte des risques d'incendie et d'explosion posés par le matériau de base qui fait l'objet d'un traitement. Plusieurs matériaux génèrent des poussières ou des limailles inflammables ou explosives quand ils font l'objet d'un broissage, d'un usinage ou d'un meulage.

Brosse souple à roder avec zirconium WSDS-044

Fiche signalétique

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence

6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention d'urgence

Minimiser la génération de poussière. En cas de génération de poussière, utiliser l'équipement de protection adéquat pour éviter l'inhalation et le contact avec les yeux.

6.1.2. Pour le personnel d'intervention d'urgence

Aucun renseignement supplémentaire disponible

6.2. Précautions environnementales

Aucunes.

6.3. Méthodes et matériaux destinés aux fins de confinement et de nettoyage

Aux fins de confinement : Aucune mesure particulière requise.

Méthodes de nettoyage : Aucune mesure particulière requise.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions pour une manutention sécuritaire

Précautions pour une manutention sécuritaire : Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer la poussière. Bien se laver après la manipulation et l'utilisation, tout particulièrement avant de manger, boire ou fumer. Tenir compte de l'exposition potentielle aux composants des matériaux de base ou des revêtements qui font l'objet d'un brossage, d'un usinage ou d'un meulage. Se reporter aux normes de l'OSHA propres aux substances en question pour obtenir des exigences supplémentaires en matière de pratique de travail, le cas échéant.

7.2. Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit sec. Voir la section 10 pour obtenir de plus amples renseignements sur les matériaux incompatibles.

7.3. Utilisations finales particulières

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)		
ACGIH	Poids total moyen (fraction respirable) : 1 mg/m ³	
OSHA	Poids total moyen (poussière totale) : 15 mg/m ³ Poids total moyen (fraction respirable) : 5 mg/m ³	
Dioxyde de titane (13463-67-7)		
ACGIH	Poids total moyen de l'ACGIH (mg/m ³)	Poids total moyen : 10 mg/m ³
OSHA	Limite d'exposition admissible de l'OSHA (poids total moyen) (mg/m ³)	Poids total moyen (poussière totale) : 15 g/m ³
Dioxyde de silicium (7631-86-9)		
ACGIH des É.-U.	Poids total moyen de l'ACGIH (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
NIOSH des É.-U.	Limite d'exposition admissible de la NIOSH (poids total moyen) (mg/m ³)	6 mg/m ³
DIVS des É.-U.	DIVS (É.-U.) (mg/m ³)	3 000 mg/m ³
Dioxyde de zirconium (1314-23-4)		
ACGIH	Poids total moyen de l'ACGIH (mg/m ³) Limite d'exposition à court terme de l'ACGIH (mg/m ³)	Poids total moyen : 5 mg/m ³ LECT : 10 mg/m ³
OSHA	Limite d'exposition admissible de l'OSHA (poids total moyen) (mg/m ³) Limite d'exposition admissible de l'OSHA (LECT) (mg/m ³)	Poids total moyen : 5 mg/m ³ (vidé) LECT : 10 mg/m ³

Brosse souple à roder avec zirconium WSDS-044

Fiche signalétique

Oxyde de fer (1309-37-1)	
ACGIH	Poids total moyen (fraction respirable) : 1 mg/m ³
OSHA	Poids total moyen (poussière totale) : 15 mg/m ³ Poids total moyen (fraction respirable) : 5 mg/m ³

Résine époxy	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet

Remarque : Il faut tenir compte du matériau de base et du revêtement qui font l'objet de travaux.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques adéquats :

Assurer une ventilation adéquate pour garder les niveaux d'exposition sous les limites d'exposition en milieu de travail. Dans la mesure du possible, une ventilation par extraction locale ou d'autres contrôles techniques constituent la méthode idéale pour contrôler l'exposition à la poussière dans l'air et aux fumées afin de respecter les limites établies d'exposition en milieu de travail. Assurer la bonne tenue des lieux et utiliser de bonnes pratiques d'hygiène. Ne pas consommer de tabac ou de nourriture dans l'aire de travail. Bien se laver avant de manger ou fumer. Ne pas souffler la poussière à l'aide d'air comprimé pour la retirer des vêtements ou de la peau.

Protection respiratoire :

Porter un appareil de protection respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou quand les niveaux d'exposition à la poussière sont excessifs. Pour choisir la protection respiratoire adéquate, tenir compte de l'exposition potentielle aux composants des revêtements ou des matériaux de base qui font l'objet d'un meulage. Se reporter aux règlements locaux pour connaître les normes particulières, le cas échéant. Le choix d'une protection respiratoire dépend du type de contaminants ainsi que de leur forme et de leur concentration. Choisir et utiliser les appareils de protection respiratoire conformément aux règlements en vigueur et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection des mains :

On recommande l'utilisation de gants de tissu ou de cuir.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité ou visière par-dessus des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection auditive :

Une protection auditive peut s'avérer nécessaire.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection au besoin pour empêcher la contamination des vêtements personnels.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

Caractéristique	Valeur
Apparence	Brosses solides grises et noires
Forme	Solide sous diverses formes
Couleur	Gris et noir
Odeur	Sans odeur
Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
pH	S.O.
Point de fusion	2050 °C
Point d'ébullition	3 250 K
Point d'éclair	S.O.
Taux d'évaporation	S.O.
Inflammabilité	Aucune donnée
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée
Tension de vapeur	Aucune donnée
Densité de vapeur	S.O.
Densité relative	Aucune donnée

Brosse souple à roder avec zirconium WSDS-044

Fiche signalétique

Solubilité dans l'eau	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée
Température de dégradation	Aucune donnée
Viscosité	S.O.

9.2. Autres renseignements

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est stable. Il peut rouiller.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Impossible.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la génération ou l'accumulation de particules fines ou de poussière.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides.

10.6. Produits dangereux de la dégradation

La poussière générée par le brossage et le meulage peut contenir des ingrédients mentionnés à la section 3 et d'autres composants potentiellement plus dangereux provenant du matériau de base qui fait l'objet d'un brossage ou des revêtements appliqués sur le matériau de base.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)

DL50 orale, rat : Plus de 5 000 mg/kg

Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)

DL50 orale, rat : Plus de 10000 mg/kg

Corrosion et irritation cutanées : Non classifié

Domage ou irritation grave des yeux : Non classifié

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classifié

Mutagénicité des cellules germinales : Non classifié

Cancérogénicité : Non classifié

Dioxyde de titane (13463-67-7)

Groupe du CIRC : 2B – peut être carcinogène pour les humains

Figure à la liste Hazard Communication Carcinogène de l'OSHA : Oui

DL50 orale, rat : Plus de 10 000 mg/kg

Dioxyde de zirconium (1314-23-4)

DL50 orale, rat : DL50 supérieure à 5 110 mg/kg

Inhalation – poussière/brouillard (4 heures), rat : CL50 supérieure à 0,691 mg/l

Dioxyde de silicium (7631-86-9)

DL50 orale, rat : Plus de 5 000 mg/kg

Brosse souple à roder avec zirconium WSDS-044

Fiche signalétique

DL50 cutanée, lapin	Plus de 2 000 mg/kg
CL50 inhalée, rat (mg/l)	inférieure à 2,2 mg/l (durée d'exposition : 1 h)

Corrosion et irritation cutanées	: Non classifié
Domage ou irritation grave des yeux	: Non classifié
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classifié
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classifié
Cancérogénicité	: Non classifié

Le CIRC a conclu qu'il y avait suffisamment de preuves de cancérogénicité de la silice cristallisée chez les animaux de laboratoire, mais que les preuves de cancérogénicité de cette substance étaient limitées chez l'homme.

Dioxyde de silicium (7631-86-9)

Groupe du CIRC	3 – non classifiable
----------------	----------------------

: Non classifié

Toxique pour la reproduction	
Toxicité particulière pour un organe précis (exposition unique)	: Non classifié
	: Non classifié

Toxicité particulière pour un organe précis (exposition répétée)	: Non classifié
--	-----------------

Danger d'aspiration

Symptômes ou blessures en cas d'inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Une surexposition peut causer : de la toux; des maux de tête; la nausée. Peut être nocif si inhalé. L'exposition à la silice cristallisée respirable peut causer la silicose, une fibrose (cicatrisation) des poumons.

Symptômes ou blessures en cas de contact avec la peau : Peut provoquer une irritation cutanée. Peut être nocive en cas de contact avec la peau. Il existe des preuves que la silice peut aggraver la sclérodémie, maladie auto-immune de la peau.

Symptômes ou blessures en cas de contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation des yeux. Peut causer l'abrasion de la cornée.

Symptômes ou blessures en cas d'ingestion : Peut être nocive si avalée.

Symptômes chroniques : La silicose peut survenir après plusieurs années d'exposition à des niveaux relativement faibles de silice respirable.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Toxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Dioxyde de zirconium 1314-23-4	Concentration maximale sans effet observé de dioxyde de zirconium après 15 jours chez <i>Chlorella vulgaris</i> était supérieure à 200 mg/L	La LL50 de dioxyde de zirconium après 96 heures chez <i>Danio rerio</i> était supérieure à 100 mg/L.	-	La CE50 de dioxyde de zirconium après 48 heures chez <i>Daphnia magna</i> était supérieure à 100 mg/L.

Dioxyde de silicium (7631-86-9)

CL50, poisson 1	5 000 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : <i>Brachydanio rerio</i> [sans renouvellement])
CE50, <i>Daphnia</i> 1	7600 mg/l (durée d'exposition : 48 h – espèce : <i>Ceriodaphnia dubia</i>)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Dioxyde de silicium (7631-86-9)

Facteur de bioconcentration, poisson 1	(aucune bioaccumulation prévue)
--	---------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement supplémentaire disponible

Brosse souple à roder avec zirconium WSDS-044

Fiche signalétique

12.5. Autres effets nocifs

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 13 : Considérations en matière d'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations en matière d'élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Les règlements locaux peuvent être plus stricts que les exigences régionales et nationales. Le producteur de déchet est responsable de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau avant de déterminer la catégorie de déchet et la méthode d'élimination adéquates conformément aux règlements locaux.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément au DOT

Il ne s'agit pas d'un bien dangereux selon la définition des règlements relatifs au transport

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Règlements fédéraux des É.-U.

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

Figure à la section 313 de la liste SARA (listes de produits chimiques toxiques particuliers)

Section 313 de la liste SARA – Signalement des émissions	1,0 % (formes fibreuses)
--	--------------------------

Dioxyde de titane (13463-67-7)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

Oxyde de fer (Fe₂O₃) (1309-37-1)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

Dioxyde de silicium (7631-86-9)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

SARA 313

Section 313 du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences de signalement de la loi et de la partie 372 du Titre 40 du Code of Federal Regulations.

Catégories de danger de la SARA 311/312

Danger grave pour la santé	Non
Danger chronique pour la santé	Non
Danger d'incendie	Non
Danger lié à une libération soudaine de pression	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

CERCLA

Ce matériau tel que fourni ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut exister au niveau local, régional ou de l'État des exigences de signalement concernant la libération de ce matériau

Brosse souple à roder avec zirconium WSDS-044

Fiche signalétique

15.2. Règlements des États américains

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)

É.-U. – Massachusetts – Right To Know List
É.-U. – Minnesota – Hazardous Substance List
É.-U. – New Jersey – Right to Know Hazardous Substance List
É.-U. – Pennsylvania – RTK (Right to Know) List

Dioxyde de titane (13463-67-7)

É.-U. – Californie – Proposition 65 – Liste des carcinogènes	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour le développement	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – Femme	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – Homme	Aucun niveau de risque considérable
Oui	Non	Non	Non	

Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)

É.-U. – Massachusetts – Right To Know List
É.-U. – Minnesota – Hazardous Substance List
É.-U. – New Jersey – Right to Know Hazardous Substance List
É.-U. – Pennsylvania – RTK (Right to Know) List

Dioxyde de silicium (7631-86-9)

É.-U. – Californie – Proposition 65 – Liste des carcinogènes	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour le développement	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – femme	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – homme	Aucun niveau de risque considérable
Non	Non	Non	Non	

Dioxyde de silicium (7631-86-9)

Brosse souple à roder avec zirconium WSDS-044

Fiche signalétique

É.-U. – Californie – Liste des contaminants atmosphériques toxiques (AB 1807, AB 2728)
É.-U. – Connecticut – Polluants atmosphériques dangereux – valeurs de limite des dangers (30 min)
É.-U. – Connecticut – Polluants atmosphériques dangereux – valeurs de limite des dangers (8 h)
É.-U. – Massachusetts – Right To Know List
É.-U. – Minnesota – Hazardous Substance List
É.-U. – New Hampshire – Polluants atmosphériques toxiques réglementés – niveaux dans l'air ambiant – 24 heures
É.-U. – New Hampshire – Polluants atmosphériques toxiques réglementés – niveaux dans l'air ambiant – annuel
É.-U. – New Jersey – Right to Know Hazardous Substance List
É.-U. – Oregon – Limites d'exposition admissible – poussières minérales
É.-U. – Pennsylvania – RTK (Right to Know) List
É.-U. – Texas – Niveaux d'examen préalable des effets – long terme
É.-U. – Texas – Niveaux d'examen préalable des effets – court terme

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvania
Dioxyde de zirconium 1314-23-4		X	

SECTION 16 : Autres renseignements

Ces renseignements sont fondés sur des connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement seulement. Par conséquent, il ne faut pas les interpréter comme garantissant toute propriété propre au produit